

PROCES VERBAL

Conseil municipal du 22 novembre 2024

❖ Séance du 22/11/2024

Les membres du conseil municipal de la commune de Merle-Leignec se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 18/11/2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●○○○○○●○○○○

❖ Etaient présents : René AVRIL, Caroline CIVARD, Nicole BOYER, Bernard MAREY, René NOAILLY, Alain LCHAT, Christian BAUGROS, Roger JULIAN, Jérôme BONNARD

❖ Etait représenté : Stéphanie DORVIDAL

❖ Etait excusée : Pascal FOREST

●○○○○○☐●○○○○

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Caroline CIVARD est volontaire pour cette tâche. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27/09/2024 est approuvé à l'unanimité.

●○○○○○☐●○○○○

❖ Points à l'ordre du jour

➤ Délibération portant une demande de subvention de l'école d'Estivareilles

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étudier la demande de subvention reçue en mairie par l'école d'Estivareilles concernant le voyage scolaire organisé en mai 2025. 6 enfants sont concernés sur la commune. Le reste à charge par famille est de 73€ par enfant.

Après avoir analysé le dossier, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 30€ par enfant sur présentation par la famille d'un justificatif de l'école de participation au voyage

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Délibération portant sur les demandes de subventions aux associations

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étudier les demandes de subventions reçues en mairie.

Après avoir analysé chaque dossier, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Resto du coeur : REJETEE

- AIMV : REJETEE

- Chasse de Merle : 300€. Annule et remplace la délibération n° DE_016_2024 du 29-03-2024

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Délibération portant sur l'adhésion au service commun DPD

En raison du RGPD (règlement pour la protection des données) la commune devrait disposer d'un délégué à la protection des données. LFA propose de mutualiser son DPD par le biais d'un service commun. Le coût estimé est de 80 € pour financer le logiciel métier + une participation en fonction du temps réellement passé estimée à 6 heures soit 268 € + un forfait la 1ere année pour le paramétrage du logiciel soit 89€.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun DPD (délégué protection des données) pour le RGPD à compter du 01/01/2025 et à signer tout document qui s'y rattache.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Délibération portant sur la modification des statuts de LFA

La dernière révision des statuts de Loire Forez agglomération a été approuvée par délibération du

Conseil Communautaire en date du 04 juillet 2017 puis actée par arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2017. Depuis lors des changements sont intervenus et réclament la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de modification statutaire. Ainsi, lors de sa séance du 17 septembre dernier, le Conseil Communautaire a approuvé les modifications suivantes :

La restitution du Parc Résidentiel de Loisirs de Usson-en Forez à la commune de Usson-en-Forez

La nouvelle répartition des compétences communautaires

L'intégration dans les statuts des transferts de compétence déjà portées par Loire Forez agglomération

La formalisation dans les statuts de la restitution du local de restauration rapide de la Roche à Noirétable intervenue précédemment au profit de la commune de Noirétable

L'intégration dans les statuts de la faculté de délégation de compétence au profit des Départements et des Régions

Conformément à la législation en vigueur, le Conseil Municipal dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur le tarif des salles municipales en 2025**

Monsieur le Maire rappelle le tarif de location des salles communales : salle ERA de Merle et salle Jean Marey de Leignecq. Il propose de revoir les tarifs de location des deux salles de Merle et Leignecq pour 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs des locations

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Renouvellement convention transport fourrière animale**

Monsieur le Maire présente le projet de convention de transport avec la fourrière animale de Saint-Etienne-le-Molard. La convention sera établie pour 8 mois du 01/01/2025 au 31/08/2025.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Recrutement d'un agent au camping pour la saison en 2025**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'accueil et l'entretien du camping ainsi que le renfort de l'agent communal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité : le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour une période allant du 1er avril 2025 au 30 septembre 2025 correspondant à la période de la plus forte affluence du camping.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil et d'entretien du camping ainsi que renfort de l'agent communal à raison de 28 heures par semaine.

La rémunération de l'agent se fera sur la base de l'indice de rémunération correspondant au grade d'adjoint technique territorial échelon 1.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur une décision modificative du budget**

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Total Dépenses			0,00	Total Recettes			0,00

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
22/11/2024	2135-0	Installations générales, agencements	13 321,45	22/11/2024	1323-0	Subv. non transf. Départements	10 186,00
				22/11/2024	1321-0	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	3 135,45
Total Dépenses			13 321,45	Total Recettes			13 321,45

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

●○○○○○☐●○○○○○

Questions diverses

- ✓ Bulletin municipal : la sortie du bulletin a été reportée à décembre. Les bulletins seront réceptionnés avant Noël
- ✓ PLUI : présentation du projet de PLUI et de ses contraintes
- ✓ Projet AMI : développer le tourisme en amont du Puy. La région propose des subventions de 50% avec un minimum de 10 k€ de dépenses pour le développement du chemin de Saint Jacques de Compostelle
- ✓ Inauguration des sentiers de Merle prévue le **1^{er} mai 2025**
- ✓ Voirie forestière : en attente des devis pour la reprise des chemins
- ✓ Relancer les Ets Roux pour obtenir les relevés des piézomètres.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer Monsieur le Maire clôt la séance du conseil à 22h45



 Le Maire
 le 10 AVRIL 2024